



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

# VÉLIZY-VILLACOUBLAY

DÉPARTEMENT DES YVELINES  
ARRONDISSEMENT DE VERSAILLES

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 28 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-huit septembre à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil municipal de la Commune de Vélizy-Villacoublay, dûment convoqués individuellement et par écrit le vingt-deux septembre deux mil vingt-deux, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de M. Pascal Thévenot, Maire de Vélizy-Villacoublay.

**Nombre de conseillers en exercice : 35**

**Quorum : 18**

**Présents : 27**

M. Pascal Thévenot, Mme Magali Lamir, M. Jean-Pierre Conrié, Mme Michèle Ménez, M. Frédéric Hucheloup, Mme Elodie Simoes, M. Damien Metzlé, Mme Nathalie Brar-Chauveau (à compter de la délibération n° 2022-09-28/11 incluse), M. Olivier Poneau, Mme Johanne Ledanseur, M. Pierre Testu, M. Michel Bucheton, Mme Christiane Lasconjarias, Mme Dominique Busigny (à compter de la délibération n° 2022-09-28/02 incluse), Mme Catherine Despierre, Mme Valérie Sidot-Courtois (à compter de la délibération n° 2022-09-28/09 incluse), M. Bruno Larbaneix, M. Arnaud Bertrand, Mme Chrystelle Coffin, Mme Solange Pétrét-Racca, M. Omar N'Dior, M. Stéphane Lambert, M. Marouen Touibi, M. Amroze Adjuward (à compter de la délibération n° 2022-09-28/02 incluse), M. Hugues Orsolin, M. François Daviau, Mme Sophie Paris.

**Ont donné procurations : 11**

Mme Nathalie Brar-Chauveau à M. Olivier Poneau (jusqu'à la délibération n° 2022-09-28/10 incluse), M. Bruno Drevon à M. Jean-Pierre Conrié, Mme Dominique Busigny à M. Frédéric Hucheloup (jusqu'à la délibération n° 2022-09-28/01 incluse), Mme Nathalie Normand à M. Stéphane Lambert, Mme Valérie Sidot-Courtois à Mme Michèle Ménez (jusqu'à la délibération n° 2022-09-28/08 incluse), Mme Valérie Péresse à M. Pascal Thévenot, M. Michaël Janot à M. Damien Metzlé, M. Alexandre Richefort à M. Marouen Touibi, Mme Christine Decool à Mme Elodie Simoes, M. Philippe Ferret à Mme Johanne Ledanseur, M. Pierre-François Brisabois à Mme Magali Lamir.

**Absent non représenté : 01**

M. Amroze Adjuward jusqu'à la délibération n° 2022-09-28/01 incluse.

**Secrétaire de Séance : Mme Johanne Ledanseur.**

---

### Délibération n° 2022-09-28/21

**Objet : adhésion à l'association « Association pour le développement des usages numériques dans les territoires ».**

Pour toute correspondance :

M. le Maire • Mairie • 2 place de l'Hôtel de Ville • BP 50 051 • 78 146 Vélizy-Villacoublay Cedex

Tél. : 01 34 58 50 00 • Fax : 01 34 50 40 92 • relationcitoyens@velizy-villacoublay.fr

www.velizy-villacoublay.fr

Délibération n° 2022-09-28/21

Objet : adhésion à l'association « Association pour le développement des usages numériques dans les territoires ».

---

## LE CONSEIL MUNICIPAL

**SUR** proposition du Maire,

**VU** le Code général des collectivités territoriales,

**VU** les avis favorables, à l'unanimité, rendus par les commissions Ressources, et, Solidarités-Qualité de Vie, réunies en séances le 19 septembre 2022,

**CONSIDÉRANT** le souhait de la Commune de Vélizy-Villacoublay d'intégrer et de développer le concept de ville intelligente dans sa politique et son fonctionnement,

**CONSIDÉRANT** que la Commune de Vélizy-Villacoublay a ciblé 3 projets prioritaires au sein du concept de ville intelligente, dont la mise en place d'une carte citoyenne ou multiservices,

**CONSIDÉRANT** que l'« Association pour le développement des usages numériques dans les territoires » a pour but de réunir les acteurs publics et privés pour favoriser le développement des usages numériques dans l'offre de services aux citoyens,

**CONSIDÉRANT** qu'au regard du but de l'Association, l'adhésion de la Commune peut l'aider à la mise en place du projet carte citoyenne ou multiservices,

**ENTENDU** l'exposé de Monsieur Arnaud Bertrand, rapporteur,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,**

**APPROUVE** l'adhésion de la Commune de Vélizy-Villacoublay, selon la lettre d'adhésion et règlement intérieur annexés à la présente délibération, à l'association « Association pour le développement des usages numériques dans les territoires », pour un montant de 250 euros pour l'année en cours, puis 500 euros pour les années suivantes.

**AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à signer ladite lettre d'adhésion, et tout acte y afférent.

Fait et délibéré en séance le 28 septembre 2022.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif et/ou d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité auprès du Tribunal administratif de Versailles ou par voie dématérialisée sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*